

Les Belges sont-ils tous égaux face à l'inflation ?¹

L'inflation est impopulaire car elle rogne les revenus de tout un chacun. Mais son impact est-il plus important pour certains ménages que pour d'autres ? Renforce-t-elle, comme certains le suggèrent parfois, les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres ? Notre étude montre qu'en Belgique, les écarts d'inflation entre ménages de revenus différents sont très faibles.

Vincent Bodart

Jean Hindriks

Afin de réduire les pertes de pouvoir d'achat causées par l'inflation, il existe des mécanismes économiques, comme par exemple l'indexation automatique des salaires et des prestations sociales en Belgique, qui ajustent les revenus à l'augmentation du coût de la vie². Comme nous l'expliquons dans le numéro 45 de *Regards économiques*, mesurer de façon exacte l'évolution du coût de la vie n'est pas chose simple. La manière la plus habituelle de le faire consiste à construire un indice des prix à la consommation. Comme l'indique clairement la définition donnée par le Service de l'Indice du Ministère des affaires économiques, "l'indice des prix à la consommation est un indicateur économique qui a comme vocation première de mesurer, de façon objective, l'évolution, au cours du temps, des prix d'un panier de biens et services achetés par les ménages, et censés être représentatif de leur consommation" (Ministère des affaires économiques, 1999, p. 5). L'indice des prix à la consommation étant un indice agrégé pour la Belgique, il mesure donc l'évolution dans le temps du coût d'un panier de biens et services qui reflète la composition des dépenses de consommation d'un ménage belge représentatif.

Le coût de la vie n'évolue pas forcément de la même manière pour tous. Ainsi, dans la mesure où la composition des achats de biens et services effectués par chaque ménage peut différer du panier représentatif utilisé pour le calcul de l'indice général des prix à la consommation, il y a tout lieu de penser que le taux d'inflation calculé pour un ménage particulier ou une catégorie particulière de ménages pourra s'écarter de façon plus ou moins marquée du taux d'inflation agrégé. Cela est d'autant plus vrai que les prix de certains biens augmentent plus que d'autres. Les études existantes sur le sujet, et qui portent sur des pays étrangers,

¹ Nous remercions Muriel Dejemeppe pour sa relecture attentive du texte et Johan Albrecht pour ses commentaires et remarques. Nous remercions surtout Madame Véronique Renard, de l'Institut National de la Statistique, pour nous avoir fourni les données de l'enquête sur le budget des ménages et différentes explications utiles.

² Dans les pays où il n'existe pas d'indexation automatique des salaires, l'ajustement des revenus au coût de la vie se fait dans le cadre des négociations salariales.

établissent clairement de telles différences. L'étude menée récemment par Hobijn and Lagakos (2003) pour les Etats-Unis fait par exemple état de différences significatives entre le taux d'inflation supporté par les ménages âgés (plus de 61 ans) et celui supporté par les ménages des autres catégories d'âge.

Dans ce numéro de *Regards Economiques*, nous avons cherché à mesurer le taux d'inflation effectif qui s'applique aux personnes de niveaux de revenu différents. Il y a au moins deux raisons pour lesquelles l'indice général (ou "moyen") des prix à la consommation pourrait ne pas refléter correctement l'évolution du coût de la vie de groupes de ménages de revenus différents.

La première raison est le caractère "plutocratique" de l'indice général, dans la mesure où cet indice "moyen" reflète une structure de consommation moyenne de l'ensemble des ménages, pondérée par l'importance relative de ces ménages dans la dépense totale (voir annexe 1). Cela signifie que les ménages à revenu élevé ont un poids plus important dans le calcul de l'indice "moyen" du coût de la vie que les ménages à faible revenu. Comme la structure de consommation change fortement avec le niveau de revenu (cf. infra), la sous-représentation des ménages à faible revenu pourrait créer un écart important entre leur évolution effective du coût de la vie et celle reflétée par l'indice "moyen" du coût de la vie.

La deuxième raison est liée à l'évolution de la structure de consommation au cours du temps. L'indice "moyen" du coût de la vie est basé sur une structure de consommation moyenne établie pour une année de référence. Cela a pour effet de ne pas prendre en considération les évolutions de la structure de consommation au fil du temps avec les possibilités de substitutions entre biens que cela implique. En particulier, deux formes de substitution sont possibles : la substitution "choisie" et la substitution "forcée". La première permet d'atténuer l'effet des variations de prix sur le niveau de vie alors que la seconde accentue ces effets. Les indices du coût de la vie utilisés habituellement ignorent ces effets de substitution. Cela cache une différence importante possible entre riches et pauvres. Les premiers pourraient en effet opérer des substitutions "choisies" des biens devenus plus chers vers les biens devenus moins chers, avec pour effet d'atténuer l'effet de l'inflation sur leur coût de la vie. En revanche, les pauvres pourraient être sujets à des substitutions "forcées" des biens devenus moins chers vers les biens devenus plus chers, dont la consommation est difficilement ajustable à la baisse³.

Dans cette étude, nous avons calculé le taux d'inflation effectif qui s'applique aux personnes de revenus différents en tenant compte explicitement de la différence des structures de consommation et de son évolution au cours du temps au travers des enquêtes récurrentes sur le budget des ménages qui sont menées par l'INS (Institut National de Statistique). De la sorte, nous avons intégré les substitutions effectuées par les consommateurs, à la place de l'actuel panier fixe⁴. De notre analyse sur la période 1998-2005, il apparaît effectivement que les ménages les plus pauvres ont un panier de biens sensiblement différent de celui des ménages les plus riches et que la structure de consommation évolue au fil du temps. Malgré cela, nous arrivons au résultat assez surprenant qu'il n'existe pas de fortes différences d'inflation entre les ménages à faible revenu et les ménages à revenu élevé. Nous concluons donc que l'indice général des prix à la consommation

³ Par exemple, un ménage à faible revenu qui voit le prix du mazout de chauffage augmenter fortement doit restreindre sa consommation de biens moins chers pour couvrir le surcoût de sa facture de chauffage. Pour plus de précisions sur les effets de substitution "choisie" et "forcée", nous renvoyons le lecteur à *Regards économiques* n°45.

⁴ En Belgique, il est prévu depuis cette année que le panier de consommation de référence sera révisée tous les deux ans; auparavant, il était revu tous les 7 à 8 ans.

national est une assez bonne approximation du taux d'inflation effectif supporté par des ménages de niveaux de revenu différents.

La suite de l'article est organisée de la façon suivante. Nous commencerons par présenter la méthodologie que nous avons suivie pour calculer l'inflation supportée par des ménages de niveaux de revenu différents. Nous présenterons ensuite nos résultats. Les implications de notre étude, de même que certaines limites, seront discutées en conclusion.

1. Méthodologie

Dans notre étude, l'évolution du coût de la vie pour un ménage particulier est mesurée par l'indice de prix de Laspeyres⁵. En cela, notre approche est similaire à celle qui est utilisée en Belgique par le Service de l'Indice pour le calcul de l'indice officiel des prix à la consommation et par la plupart des instituts de statistiques dans le monde. Nous calculons ensuite l'inflation supportée par un ménage particulier entre deux périodes adjacentes (par exemple entre les années $t-1$ et t) comme une moyenne pondérée du taux de croissance de l'indice du prix des différents produits qui composent le panier de biens et services achetés par ce ménage. Dans le calcul de la moyenne, la pondération attribuée au prix de chaque produit correspond à la part de la dépense totale du ménage qui est consacrée à l'achat de ce produit. Dans le calcul que nous effectuons, les pondérations varient de période à période, de manière à rendre compte au mieux de la structure des dépenses des ménages à chaque période (i.e. effets de substitution). A ce niveau, notre méthode de calcul s'écarte de celle qui est utilisée par le Service de l'Indice, qui utilise des pondérations fixes pour le calcul des indices officiels des prix à la consommation⁶.

Sous une forme algébrique, notre méthode de calcul de l'inflation est donnée par l'expression suivante :

$$(1) \Pi_t = \sum_{j=1, \dots, m} w_{j,t-1} \Pi_{j,t}$$

où Π_t est le taux d'inflation générale calculé entre les périodes $t-1$ et t , $\Pi_{j,t}$ est le taux de croissance du prix du produit j entre les périodes $t-1$ et t , $w_{j,t-1}$ est le coefficient de pondération associé au produit j (à la période $t-1$), et m indique le nombre de produits qui composent le panier de biens et services du ménage considéré.

Dans notre étude, nous calculons le taux d'inflation donné par l'expression (1) pour 10 groupes différents de ménages, définis en fonction du niveau du revenu du ménage comme cela est expliqué plus loin. Dans la mesure où nous supposons que le prix payé pour un produit donné est le même pour les différentes catégories de ménages, ce n'est que si la structure des dépenses varie entre catégories de ménages que l'on relèvera une différence dans le taux d'inflation supporté par chaque catégorie de ménages⁷.

Pour calculer le taux d'inflation donné par l'expression (1) pour les différentes catégories de ménages, deux types de données statistiques sont nécessaires. *Primo*, nous avons besoin des indices de prix pour les biens et services qui sont achetés par les ménages, grâce auxquels on pourra calculer les taux d'inflation $\Pi_{j,t}$.

⁵ Pour une définition de l'indice de prix de Laspeyres, voir *Regards économiques* n°45.

⁶ Les pondérations fixes qui sont utilisées par le Service de l'Indice sont déterminées à partir de la structure des dépenses de consommation relevées au cours d'une période donnée, qui constitue la période de base de l'indice. Pour une présentation de la méthode de calcul utilisée par le Service de l'Indice, voir Ministère des affaires économiques (1999).

⁷ A notre connaissance, il n'existe pas en Belgique de statistiques officielles de prix pour des catégories différentes de ménages.

... **Méthodologie**

Les données que nous avons utilisées sont les indices officiels de prix par produits publiés mensuellement par l'INS. Elles couvrent la période allant de janvier 1998 à décembre 2005. Des moyennes annuelles ont été calculées pour chaque indice de prix. *Secundo*, nous avons besoin des montants dépensés par les ménages pour chaque produit, ces données étant nécessaires pour calculer les pondérations $w_{j,t-1}$. Ces données sont reprises de l'enquête sur le budget des ménages (EBM) réalisée en Belgique par l'INS (pour plus de détails sur cette enquête, voir encadré 1). Pour notre étude, les données de l'EBM ont été réparties en 10 déciles en prenant comme critère de répartition le niveau de revenu par ménage. Dans la suite de l'analyse, le décile 1 correspond à la catégorie de revenu la plus faible, tandis que le décile 10 correspond à la catégorie de revenu la plus élevée. Les données de l'EBM dont nous avons pu disposer portent sur les périodes suivantes : 1995-96, 1997-98, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004⁸.

De manière à pouvoir mettre correctement en évidence les différences possibles d'inflation entre ménages, il est recommandé de prendre les données de prix et de dépenses par produit au niveau de désagrégation le plus bas⁹. Ceci doit toutefois être effectué en veillant à obtenir la meilleure correspondance possible entre les produits (ou groupes de produits) pris en considération dans les deux bases de données. Compte tenu de cette contrainte, les données que nous avons utilisées concernent 78 produits ou groupes de produits différents. Le détail de cette classification est donné dans l'annexe 1. Un rapide aperçu de l'évolution du prix de ces différents produits sur la période 1998-2005 est donné dans l'encadré 2.

ENCADRÉ 1

L'enquête sur le budget des ménages

L'enquête sur le budget des ménages (EBM) est une investigation statistique qui a pour but de récolter des données sur le niveau et la composition des revenus et des dépenses des ménages en Belgique. Dans la pratique, chaque ménage qui participe à l'enquête est chargé de noter dans un carnet tous ses revenus et ses dépenses. L'enquête porte sur 12 mois. Pour un mois donné, les ménages inscrivent dans leur carnet toutes les dépenses courantes qu'ils ont effectuées. Pour les 11 autres mois, seules les grosses dépenses sont notées.

L'enquête est menée auprès d'un échantillon de 3.000 à 4.000 ménages (3.785 dans l'enquête 2004, par exemple). L'échantillon est constitué en tenant compte de plusieurs critères : la région de l'habitation (Bruxelles, Flandre, Wallonie), la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence au sein du ménage (employé ou fonctionnaire, ouvrier, indépendant, non-actif de moins de 60 ans, non-actif de 60 ans et plus), la taille du ménage et le nombre d'actifs dans le ménage (1 personne, 2 personnes dont 0 ou 1 active, 2 personnes actives, 3 personnes ou plus dont 0 ou 1 active, 3 personnes dont au moins 2 actives, 4 personnes ou plus dont au moins 2 actives), l'âge de la personne de référence (moins de 50 ans, 50 à 64 ans, plus de 64 ans).

Pour notre analyse, nous avons utilisé les données concernant la structure du budget des ménages par décile de revenu. Le décile 1 correspond aux revenus les plus bas, le décile 10 aux revenus les plus élevés. Le tableau ci-dessous reprend les limites inférieures et supérieures des 2 déciles extrêmes pour différentes enquêtes réalisées entre 1997 et 2004.

⁸ L'enquête 2004 est la dernière enquête pour laquelle les résultats sont disponibles.

⁹ Pour la période 1998-2005, les indices de prix sont disponibles pour 481 produits différents, tandis que l'enquête sur le budget des ménages répartit les dépenses des ménages en environ 170 biens et services différents.

Tableau A. Limites inférieures et supérieures des déciles de revenus (en euros)

	Décile 1		Décile 10	
	Revenu minimum	Revenu maximum	Revenu minimum	Revenu maximum
EBM 1997-1998	3.770	11.736	47.240	350.926
EBM 2000	0	11.996	56.303	564.024
EBM 2002	0	13.299	58.393	993.421
EBM 2004	4.320	11.736	49.615	154.909

Il est important de souligner que les résultats des enquêtes sur les budgets des ménages sont les seules données que nous avons utilisées pour calculer les coefficients de pondération attribués à chacun des 78 groupes de produits, alors que les pondérations qu'utilise le Service de l'Indice pour calculer l'indice général des prix à la consommation sont établies en prenant en considération d'autres sources d'information que l'EBM¹⁰. Comme le fait le Service de l'Indice, nous avons exclu des résultats de l'enquête EBM les loyers imputés pour les logements occupés par leurs propriétaires, ces dépenses ne constituant pas de véritables dépenses de consommation¹¹. Nous n'avons en revanche pas appliqué les autres ajustements mineurs pratiqués par le Service de l'Indice¹². De l'explication qui précède, il résulte que les pondérations que nous avons construites ne sont pas identiques à celles calculées par le Service de l'Indice.

ENCADRÉ 2**Taux annuel d'inflation par produits sur la période 1998-2005**

Les éléments statistiques descriptifs présentés dans cet encadré sont relatifs au taux de croissance annuel moyen pour la période 1998-2005 du prix des 78 produits retenus pour notre analyse. La valeur calculée des taux annuels moyens varie entre un minimum de 6,4 % et un maximum de 15,2 %. La valeur moyenne sur les 78 produits est de 1,6 % et l'écart-type est de 2,6 %. La valeur médiane est, quant à elle, égale à 1,7 %, ce qui signifie que 39 des 78 produits (soit la moitié) ont un taux de croissance annuelle moyen plus petit ou égal à 1,7 %. Le graphique A donne plus de détails sur la distribution du taux d'inflation moyen par produits. On peut par exemple observer que 29 produits (soit près de 40 % des produits considérés) ont vu leur prix augmenter à un rythme annuel moyen compris entre 1,5 % et 2,5 %. On constate également que le prix de 10 produits a diminué en moyenne sur la période 1998-2005. Les produits dont le prix a le plus diminué sont : équipement de téléphone (-6,4 %), appareil audio et multimédia (-4,9 %), équipement photographique et cinématographique (-3,4 %) et équipement informatique (-6,0 %). Les produits dont le prix a fortement augmenté sont peu nombreux. On ne recense que 2 produits dont le prix a augmenté à un rythme annuel moyen de plus de 5 %. Il s'agit du mazout de chauffage (+15,2 %) et des essences et lubrifiants (+5,8 %). Signalons enfin que les loyers, qui représentent à eux seuls près de 25 % de la dépense des ménages à faible revenu, ont augmenté à un rythme annuel moyen de 1,9 % entre 1998 et 2005.

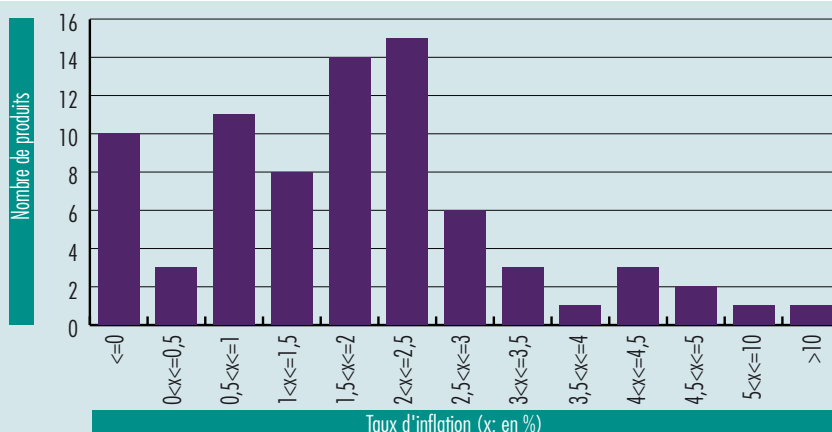
¹⁰ Voir Ministère des affaires économiques (1999, p. 34).

¹¹ Voir Ministère des affaires économiques (1999, p. 33).

¹² Voir Ministère des affaires économiques (1999, pp. 33-34).

Graphique A. Distribution des taux annuels d'inflation par produit, moyenne 1999-2005

Source : INS et calcul des auteurs



Le tableau 1 présente la structure des achats de biens et services des différentes catégories de ménages, obtenue en regroupant les 78 catégories de produits en 12 catégories plus importantes pour des raisons évidentes de présentation¹³. Pour les mêmes raisons, nous avons limité la présentation des résultats aux ménages du décile de revenu 1 et aux ménages du décile de revenu 10. Nous incluons également les résultats obtenus pour l'ensemble des ménages (cf. colonne Royaume), de même que la moyenne et l'écart-type des pondérations pour les 10 déciles. La structure des dépenses de consommation est donnée pour deux périodes différentes : 1995-96 et 2004.

Tableau 1. Structure des dépenses des ménages par déciles de niveau de revenu (en %)

Source : INS et calcul des auteurs

	1995-96	Décile 1	Décile 10	Royaume	Moyenne	Ecart-type
C1	Alimentation et boissons non alcoolisées	17,8	14,2	17,6	18,1	1,8
C2	Alcool et tabac	4,8	2,4	3,2	3,4	0,7
C3	Articles d'habillement et chaussures	4,7	8,9	7,3	6,8	1,5
C4	Habitation (loyers, chauffage, électricité, eau)	28,6	8,8	13,3	15,4	6,5
C5	Meubles et appareils ménagers	6,0	9,5	7,9	7,5	1,2
C6	Dépenses de santé	6,4	3,9	5,4	5,6	0,8
C7	Transports	6,3	17,1	13,0	11,2	3,3
C8	Communication	2,7	1,6	2,0	2,2	0,4
C9	Loisirs et culture	9,3	13,7	12,7	12,2	1,6
C10	Enseignement	0,4	1,4	0,9	0,8	0,4
C11	Restaurants et hôtels	4,8	5,7	5,8	5,7	0,6
C12	Autres (assurances, soins corporels, ...)	8,2	12,6	10,9	10,5	1,1
	2004	Décile 1	Décile 10	Royaume	Moyenne	Ecart-type
C1	Alimentation et boissons non alcoolisées	16,4	14,8	16,0	16,1	0,6
C2	Alcool et tabac	3,6	2,3	2,6	2,8	0,5
C3	Articles d'habillement et chaussures	3,1	6,6	5,6	5,1	1,3
C4	Habitation (loyers, chauffage, électricité, eau)	27,2	9,3	13,9	15,8	5,8
C5	Meubles et appareils ménagers	5,6	9,3	6,7	6,3	1,4
C6	Dépenses de santé	7,3	5,2	5,5	5,8	0,9
C7	Transports	8,9	15,6	15,8	15,1	2,7
C8	Communication	3,8	3,1	3,4	3,5	0,3
C9	Loisirs et culture	8,1	14,3	12,7	12,1	1,9
C10	Enseignement	0,1	1,6	0,9	0,8	0,5
C11	Restaurants et hôtels	5,3	6,1	6,0	5,8	0,6
C12	Autres (assurances, soins corporels, ...)	10,6	11,8	10,9	10,7	0,7

¹³ Une structure détaillée reprenant les 78 produits pour les ménages du décile 1 et du décile 10, ainsi que pour l'ensemble des ménages, est disponible à l'annexe 2.

... **Méthodologie**

Les données du tableau 1 confirment la présomption de départ de notre analyse, à savoir que la composition du panier des biens et services achetés par les ménages à faible revenu diffère sensiblement de celle du panier acheté par les ménages à revenu élevé. Ainsi, les dépenses d'alimentation, d'habitation, et de santé représentent une part plus importante de la dépense pour les ménages à faible revenu que pour les ménages à revenu élevé. La différence la plus forte concerne les dépenses d'habitation (C4), qui comprennent le loyer ainsi que les frais de chauffage, d'eau et d'électricité. En prenant les données de l'EBM de 2004, il apparaît en effet que pour les ménages du décile 1, ces dépenses absorbent environ 27 % des dépenses totales du ménage, alors qu'elles ne représentent que 9 % des dépenses totales des ménages du décile 10. Pour ce qui concerne les dépenses dont la part est plus importante pour les ménages à haut revenu que pour les ménages à faible revenu, l'écart est le plus marqué pour les dépenses de loisirs et culture (C9) et pour les dépenses de transport (C7) : en 2004, les ménages à faible revenu ont affecté 8 % de leurs dépenses totales aux loisirs et 9 % aux dépenses de transport, alors que la part de ces dépenses fut de respectivement 14 % et 16 % pour les ménages à haut revenu.

Un autre résultat important que met en évidence le tableau 1 est la variation parfois importante dans le temps de certaines pondérations. Ainsi, entre 1995 et 2004, la partie des dépenses totales consacrées par les ménages du décile 1 aux transports est passée de 6 % à 9 %, alors qu'elle a diminué légèrement (de 17 % à 16 %) pour les ménages du décile 10. La part des dépenses de santé a en revanche augmenté pour toutes les catégories de ménages entre 1995 et 2004. En ce qui concerne les autres catégories de dépenses, leur part a généralement diminué pour la plupart des ménages sur la période considérée.

2. Résultats

Le tableau 2 présente le taux d'inflation générale calculé pour chacun des 10 déciles de ménages, ainsi que pour l'ensemble des ménages (voir colonne Royaume)¹⁴. Dans la mesure où les mécanismes d'indexation qui sont en vigueur en Belgique prennent en compte l'évolution de l'indice "santé", plutôt que celle de l'indice général des prix à la consommation, le tableau 2 présente également le taux d'inflation qui correspond au taux de variation de l'indice "santé". Il s'agit en fait du taux d'inflation calculé en ne tenant pas compte pas de l'évolution des prix du tabac, de l'alcool et des carburants¹⁵. Les taux d'inflation sont calculés pour chaque année. Un taux d'inflation cumulé sur l'ensemble de la période 1998-2005 a également été calculé.

Les résultats obtenus nous obligent à donner une réponse très nuancée à la question posée dans le titre. *D'un côté* en effet, on observe bien que le taux d'inflation n'est pas le même pour les différentes catégories de ménages, qu'il s'agisse du taux d'inflation générale ou du taux d'inflation de l'indice "santé". Il apparaît notamment que, sur la période considérée, le taux d'inflation fut, à deux exceptions près - en 1999 et 2002 - plus élevé pour les ménages les moins riches (décile 1), par rapport aux ménages les plus riches (décile 10). *D'un autre côté*, et de façon assez surprenante compte tenu des résultats du tableau 1, les écarts d'inflation observés entre les différentes catégories de ménages sont assez faibles. Par exemple, le taux d'inflation générale supporté par les ménages du décile 1 entre

¹⁴ Les taux d'inflation annuelle calculés pour l'ensemble des ménages diffèrent des taux d'inflation publiés officiellement vu que, pour les raisons expliquées dans le corps du texte, nos pondérations ne sont pas identiques à celles du Service de l'Indice. Les différences sont néanmoins peu importantes.

¹⁵ Dans notre définition de l'indice "santé", tous les carburants sont exclus, alors que dans l'indice "santé" officiel, le LPG n'est pas retiré.

... Résultats

1998 et 2005 est de 14,6 %, tandis que celui supporté par les ménages du décile 10 est de 13,8 %. Même durant les années marquées par une forte hausse des prix du pétrole, comme en 2005 par exemple, la différence de taux d'inflation reste faible entre les différentes catégories de ménages, alors qu'on aurait pu s'attendre à un élargissement de l'écart étant donné le poids nettement plus important des dépenses d'habitation pour les ménages à bas revenu par rapport aux ménages à haut revenu. Ainsi, en 2005, le taux d'inflation générale calculé pour les ménages du décile 1 est de 2,6 %, alors que celui calculé pour les ménages du décile 10 est de 2,3 %.

Tableau 2. Taux d'inflation supporté par différentes catégories de ménages

Source : INS et calculs des auteurs

(a) Taux d'inflation générale

	Déciles de revenu										Royaume
	d1	d2	d3	d4	d5	d6	d7	d8	d9	d10	
1999	0,88	0,99	1,11	1,14	1,15	1,12	1,20	1,13	1,21	1,28	1,16
2000	2,61	2,77	2,97	2,98	2,87	2,46	2,66	2,62	2,38	2,40	2,61
2001	2,65	2,36	2,51	2,45	2,47	2,49	2,41	2,36	2,38	2,49	2,44
2002	1,33	1,32	1,34	1,47	1,40	1,46	1,35	1,47	1,48	1,55	1,44
2003	1,68	1,50	1,73	1,54	1,40	1,53	1,40	1,39	1,31	1,33	1,44
2004	1,99	2,18	2,11	2,02	2,02	1,89	1,88	1,87	1,78	1,74	1,90
2005	2,62	2,46	2,53	2,52	2,63	2,38	2,34	2,31	2,21	2,29	2,39
1998-2005	14,58	14,39	15,19	14,99	14,78	14,10	14,01	13,91	13,46	13,83	14,17

(b) Taux d'inflation de l'indice "santé"

	Déciles de revenu										Royaume
	d1	d2	d3	d4	d5	d6	d7	d8	d9	d10	
1999	0,74	0,87	0,94	0,98	0,98	0,94	1,05	0,97	1,06	1,16	1,01
2000	2,27	2,40	2,45	2,37	2,23	1,86	2,02	2,05	1,71	1,84	2,04
2001	2,79	2,55	2,73	2,67	2,71	2,76	2,66	2,61	2,61	2,68	2,67
2002	1,38	1,42	1,46	1,63	1,55	1,62	1,50	1,62	1,65	1,70	1,59
2003	1,53	1,40	1,64	1,45	1,32	1,47	1,33	1,36	1,28	1,30	1,38
2004	1,73	1,79	1,78	1,66	1,59	1,48	1,48	1,48	1,40	1,42	1,53
2005	2,12	1,96	1,92	1,86	1,99	1,76	1,64	1,70	1,57	1,68	1,77
1998-2005	13,23	13,05	13,65	13,31	13,03	12,49	12,26	12,39	11,82	12,38	12,60

Afin de comprendre pourquoi l'inflation supportée par les ménages à faible revenu diffère si peu de l'inflation supportée par les ménages à haut revenu, nous avons calculé, pour chaque groupe de produits repris dans le tableau 1, sa *contribution* à la mesure du taux d'inflation générale¹⁶. Les contributions obtenues pour les ménages du décile 1 et du décile 10 sont présentées dans le tableau 3 pour les années 1999, 2004 et 2005. Les principales observations que l'on peut tirer du tableau 3 sont les suivantes :

- Parmi les 12 groupes de produits retenus, ceux qui contribuent le plus au taux d'inflation générale, quel que soit le décile de ménage considéré, sont le groupe

¹⁶ La contribution d'un groupe de produits donné à l'inflation générale est égale au taux d'inflation de ce groupe de produits multiplié par le poids de ce groupe dans les dépenses totales d'un ménage donné.

... Résultats

des Produits alimentaires et boissons (C1), le groupe des dépenses d'habitation (C4), le groupe des dépenses liées au Transport (C7) et le groupe composite "Autres dépenses" (C12);

- Les biens du groupe C1 (Produits alimentaires et boissons non alcoolisées), C2 (alcool et tabac), C4 (Dépenses d'habitation) et C6 (Dépenses de santé) contribuent davantage à l'inflation des ménages du décile 1 qu'à celle des ménages du décile 10. L'écart est le plus marqué pour les dépenses d'habitation : en 2005, la contribution est de 1,1 point de pourcentage pour les ménages du décile 1 et de 0,5 point de pourcentage pour les ménages du décile 10 (voir tableau 3). En 2005, le surcroît d'inflation liée à la hausse des prix de l'énergie a donc été clairement plus important pour les ménages du décile 1 que pour les ménages du décile 10;

- Pour les autres catégories de biens, leur contribution à l'inflation générale est habituellement plus faible pour les ménages du décile 1 que pour les ménages du décile 10, ce qui a pour effet de réduire l'écart d'inflation entre les ménages du décile 1 et ceux du décile. Le cas où la différence est la plus forte est celui des dépenses de transports (C7) : en 2005, leur contribution à l'inflation fut de 0,7 point de pourcentage pour les ménages du décile 10 et de 0,5 point pour les ménages du décile 1.

En résumé, il apparaît que les dépenses d'habitation et, dans une moindre mesure, les produits alimentaires et l'alcool et le tabac, ont pour effet de relever l'inflation des ménages à faible revenu par rapport aux ménages à haut revenu, mais que cet effet est fortement compensé par les autres catégories de dépenses, en particulier les transports. Nous déduisons de ce résultat qu'une explication possible du faible écart d'inflation constaté entre les ménages du décile 1 et ceux du décile 10 est que des produits représentant un pourcentage important de la dépense totale des différents ménages ont des taux d'inflation assez similaires entre eux. En particulier pour l'année 2005, on peut effectivement constater que de nombreux produits ont des taux d'inflation proches. Plus précisément, sur les 78 produits retenus pour notre analyse, 39 (soit 50 % de la distribution) ont un taux annuel d'inflation compris entre 1 % et 3 %. Dans la construction des taux d'inflation spécifiques par ménages, la pondération totale de ces 39 produits est de 60,7 % pour les ménages du décile 1 et de 57,9 % pour les ménages du décile 10. En examinant les extrêmes de la distribution, on relève que le prix de 14 produits a diminué en 2005, et que 5 produits ont vu leur prix se relever de plus de 5 %¹⁷. Ces deux groupes de produits représentent, respectivement 12,4 % et 7,7 % des dépenses du ménage du décile 1 et respectivement 14,2 % et 6,3 % des dépenses du ménage du décile 10. La contribution à l'inflation générale du groupe de produits dont le prix a baissé s'avère être négligeable : -0,10 point de pourcentage pour les ménages du décile 1 et -0,18 point pour les ménages du décile 10. La contribution des 5 produits dont le prix a fortement augmenté est nettement plus importante, avec un impact légèrement plus marqué pour les ménages à faible revenu (+1,08 point de pourcentage) par rapport aux ménages à haut revenu (+0,94 point de pourcentage). Ce résultat indique qu'environ 42 % de l'écart d'inflation observé en 2005 entre les ménages du décile 1 et les ménages du décile 10 est dû au prix de seulement 5 produits¹⁸.

Une autre approche pour mieux comprendre le faible écart d'inflation entre ména-

¹⁷ En ce qui concerne les variations les plus fortes en 2005, on notera, d'un côté, une diminution de prix de 12 % pour les équipements téléphoniques et de 10 % pour les équipements photographiques et cinématographiques et pour le matériel informatique, et d'un autre côté, une augmentation de prix de 33 % pour le mazout de chauffage et de 15 % pour les essences et lubrifiants.

¹⁸ Ce pourcentage est calculé comme suit : $(1,08 - 0,94) / (2,62 - 2,29)$.

... Résultats

ges est d'analyser l'évolution de la "composition" de l'inflation supportée par les différentes catégories de ménages. Nous examinons cette évolution entre 2004 et 2005, ce qui permet de voir comment l'inflation des différents ménages a réagi à la forte hausse des prix du pétrole. Si on se concentre à nouveau sur les ménages des deux déciles extrêmes, on constate tout d'abord que leur taux d'inflation respectif a augmenté entre 2004 à 2005 (cf. tableau 2). On constate ensuite que l'écart d'inflation entre les deux déciles s'est creusé, mais très faiblement : de 0,25 point de pourcentage en 2004, il a augmenté à 0,33 point de pourcentage en 2005. Pourtant, comme on pouvait s'y attendre, la contribution des dépenses d'habitation à l'inflation a augmenté nettement plus pour les ménages du décile 1 que pour les ménages du décile 10 (cf. tableau 3). Cet effet a néanmoins été compensé par plusieurs autres effets agissant en sens inverse : ainsi, la contribution à l'inflation des boissons alcoolisées a diminué sensiblement pour les ménages du décile 1, mais de façon moindre pour les ménages du décile 10; celle des dépenses de loisirs a augmenté moins pour les ménages du décile 1 que pour les ménages du décile 10.

Tableau 3. Contribution à l'inflation

Source : INS et calculs des auteurs

		Décile 1			Décile 10		
		1999	2004	2005	1999	2004	2005
C1	Alimentation et boissons non alcoolisées	0,04	0,20	0,24	0,02	0,15	0,21
C2	Alcool et tabac	0,10	0,19	0,11	0,06	0,13	0,08
C3	Articles d'habillement et chaussures	0,04	0,03	0,02	0,07	0,06	0,03
C4	Habitation (loyers, chauffage, électricité, eau)	0,36	0,72	1,05	0,17	0,30	0,48
C5	Meubles et appareils ménagers	0,10	0,05	0,05	0,12	0,08	0,09
C6	Dépenses de santé	0,07	0,11	0,16	0,05	0,07	0,12
C7	Transports	0,19	0,28	0,52	0,57	0,52	0,70
C8	Communication	0,18	0,10	0,03	0,09	0,08	0,02
C9	Loisirs et culture	0,05	0,00	0,07	0,02	0,03	0,09
C10	Enseignement	0,00	0,00	0,00	0,04	0,01	0,03
C11	Restaurants et hôtels	0,09	0,10	0,15	0,10	0,16	0,18
C12	Autres (assurances, soins corporels, ...)	0,12	0,22	0,22	0,17	0,21	0,26
	Taux d'inflation générale	0,88	1,99	2,62	1,28	1,74	2,29

3. Conclusions

Les gens sont-ils inégaux face à l'inflation en Belgique ? La question est simple mais la réponse l'est moins. Au vu de la hausse importante des produits pétroliers et du coût du logement au cours des dernières années, on serait tenté de croire que le coût de la vie a augmenté plus fortement pour les ménages à faible revenu. Nous avons cherché à vérifier cette opinion. Comme souvent en économie, la première impression n'est pas toujours la bonne. Les indices effectifs du coût de la vie que nous avons calculés, et qui tiennent compte des changements dans la structure des dépenses des ménages au cours du temps, montrent en effet que les écarts d'inflation entre ménages de niveaux de revenu différents sont insignifiants. Ce résultat, plutôt inattendu, s'explique simplement. D'une part, il traduit le fait que le prix de nombreux produits, qui composent une partie importante de la dépenses des ménages, évolue à des rythmes assez proches. D'autre part, il s'explique par des effets de compensation : les pauvres souffrent particulièrement des hausses des prix des biens d'habitation (mazout, loyers...) tandis que les riches souffrent plutôt de la hausse des coûts de transport. Sur base de ce constat, nous pouvons conclure que le fait d'utiliser l'indice moyen du coût de la vie pour l'indexation des salaires et prestations sociales n'a pas eu pour effet de ren-

forcer les inégalités de pouvoir d'achat entre les ménages les plus pauvres et les ménages les plus riches.

Plusieurs raffinements pourraient être apportés à l'étude que nous avons menée. On pourrait par exemple étendre la liste des produits que nous avons utilisée pour construire les indices de prix. Un autre raffinement serait d'augmenter les catégories des revenus, ce qui permettrait d'avoir une distribution des ménages par niveaux de revenu plus large que celle qui est donnée par les déciles. Nous doutons toutefois que ces raffinements, assez fastidieux à mettre en œuvre, bouleverseraient fondamentalement les résultats de notre étude. Signalons pour terminer qu'il serait également intéressant de constituer les groupes de ménages en prenant d'autres critères que le revenu, notamment la taille du ménage ou l'âge du chef de ménage.

Vincent Bodart est professeur au département d'économie de l'UCL et directeur du Service d'analyse économique de l'IRES.

*Vincent Bodart
Jean Hindriks*

Jean Hindriks est professeur au département d'économie de l'UCL et Senior Fellow de l'Itinera Institute.

Références

- Baldini Massimo (2005), "*Inflation Inequality in Italy*", article non publié.
- Crawford, Ian, and Zoë Smith (2002), "*Distributional Aspects of Inflation*", The Institute for Fiscal Studies, Commentary 90.
- Hobjin, Bart, and David Lagakos (2003), "*Inflation inequality in the United States*", Federal Reserve Bank of New York Staff Reports n°173.
- Izquierdo, Mario, Eduardo Levy and Javier Ruiz-Castillo (2003), "*The Plutocratic Gap in the CPI : Evidence from Spain*", IMF Staff Papers, Vol.50, n°1.
- Ministère des Affaires économiques (1999), L'indice des prix à la consommation, Base 1996, Administration de la politique commerciale, Service de l'indice.

Annexe 1. Indice de prix “plutocratique” et indice de prix “démocratique”

Dans la plupart des pays, comme en Belgique, le taux d'inflation établi au niveau de l'ensemble du pays (ce que nous appelons ci-après le “taux d'inflation agrégé”) est calculé à partir des données de l'indice général des prix à la consommation. Dans cet encadré, nous explicitons le lien qui existe entre le taux d'inflation agrégé et les taux d'inflation spécifiques que l'on peut calculer pour différents ménages ou pour différentes catégories de ménages à partir des données de l'enquête sur le budget des ménages, comme nous le faisons dans cet article.

Comme nous le montrons ci-dessous pour un exemple simple (voir par exemple Hobijn and Lagakos (2003) pour une généralisation), la méthodologie utilisée par les instituts de statistique pour construire l'indice général des prix à la consommation implique que le taux d'inflation agrégé est une somme pondérée des taux d'inflation spécifiques calculés pour les différentes catégories de ménages, les pondérations étant égales à la part de la dépense totale de chaque catégorie de ménages dans la dépense totale agrégée. Étant donné ces pondérations, le taux d'inflation agrégé prend davantage en considération l'évolution du coût de la vie supporté par les ménages les plus riches que celui supporté par les ménages les plus pauvres. C'est la raison pour laquelle, dans la littérature économique, on qualifie le taux d'inflation agrégé ainsi calculé d'indice d'inflation “plutocratique”.

Prenons deux ménages ($i=1, 2$) et supposons que leur panier de consommation est constitué de deux biens (a et b), dont les prix sont respectivement P_a et P_b . La pratique statistique courante consiste à calculer l'indice général des prix à la consommation (P) comme une moyenne pondérée du prix des biens considérés, en prenant comme pondération la part de chaque bien dans la dépense totale au niveau de l'entité économique (le plus souvent le pays) considérée. Dans notre cas simplifié, le calcul est élémentaire :

$$(1) \quad P = [(D_a/D) * P_a] + [(D_b/D) * P_b]$$

où D_a = la dépense agrégée du bien a , D_b = la dépense agrégée du bien b , et $D = D_a + D_b$ = la dépense totale des deux ménages,

Par définition, on a : $D_a = D_{a,1} + D_{a,2}$ et $D_b = D_{b,1} + D_{b,2}$,

où $D_{a,i}$ et $D_{b,i}$ désignent la dépense du ménage i ($i=1,2$) pour respectivement le bien a et le bien b .

Sachant par ailleurs que $D = D_1 + D_2$, où D_j est la dépense totale du ménage j ($j=1,2$), on peut transformer l'expression (1) de la manière suivante :

$$(2) \quad P = (D_1/D) * [(D_{a,1}/D_1) * P_a + (D_{b,1}/D_1) * P_b] + (D_2/D) * [(D_{a,2}/D_2) * P_a + (D_{b,2}/D_2) * P_b]$$

Dans cette nouvelle expression, les termes entre crochets désignent l'indice général des prix spécifique à chaque ménage, celui-ci étant calculé en utilisant la structure des dépenses qui est spécifique à chaque ménage. Cette nouvelle expression exprime ainsi l'indice général des prix à la consommation comme une moyenne pondérée des indices de prix spécifiques à chaque ménage, les pondérations étant égales à la part de la dépense totale de chaque ménage dans la dépense totale.

Une autre manière de calculer le taux d'inflation agrégé est de sommer les taux d'inflation spécifiques en accordant la même pondération aux différents ménages. On obtient alors un taux d'inflation que l'on qualifie de “démocratique”.

Annexe 2.

Structure des dépenses des ménages

	1995 - 1996			2004		
	Le Royaume	Décile 1	Décile 10	Le Royaume	Décile 1	Décile 10
Pains et produits de céréales	2,76	2,66	2,19	2,52	2,49	2,38
Viandes	4,66	4,74	3,57	3,79	3,96	3,37
Poissons	1,05	1,28	0,94	0,80	0,85	0,80
Lait, fromages et œufs	2,06	2,13	1,78	1,91	2,11	1,80
Huiles et graisses	0,48	0,64	0,31	0,35	0,54	0,27
Fruit	1,12	1,04	0,90	1,06	1,13	0,98
Légumes (y compris pommes de terre et autres tubercules)	1,51	1,50	1,09	1,35	1,50	1,24
Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie	1,12	1,06	0,96	1,01	0,88	0,99
Produits alimentaires n.d.a.	1,22	1,06	1,16	1,64	1,47	1,63
Café, thé, cacao	0,43	0,54	0,29	0,31	0,42	0,23
Eaux minérales, boissons gazeuses et jus	1,25	1,16	1,03	1,24	1,09	1,15
Bière	0,56	0,69	0,45	0,41	0,59	0,31
Vins	1,16	1,25	1,28	1,06	1,00	1,29
Spiritueux	0,29	0,27	0,16	0,19	0,26	0,15
Tabac	1,19	2,59	0,50	0,94	1,75	0,55
Tissus d'habillement	0,10	0,18	0,08	0,03	0,03	0,04
Vêtements (homme, dame, enfant)	4,30	2,56	5,36	3,75	2,04	4,58
Autres articles vestimentaires et accessoires du vêtement	1,55	0,89	1,97	0,68	0,38	0,72
Nettoyage à sec, réparation et location vêtements	0,03	0,01	0,05	0,03	0,04	0,04
Chaussures, y compris bottes	1,25	0,94	1,39	1,03	0,60	1,22
Entretien, réparation et location de chaussures	0,06	0,08	0,07	0,04	0,04	0,03
Loyers d'habitation réels	5,49	20,20	2,47	6,20	17,68	2,28
Entretien et réparations courantes du logement	1,62	0,71	1,72	2,00	1,03	2,26
Distribution d'eau	0,47	0,46	0,41	0,61	0,88	0,45
Electricité	4,70	6,15	3,40	2,48	3,52	2,15
Gaz	0,00	0,00	0,00	1,67	2,61	1,36
Combustibles liquides	0,91	0,86	0,75	0,87	1,19	0,72
Combustibles solides	0,11	0,20	0,05	0,11	0,34	0,07
Meubles et articles d'ameublement	2,34	1,30	3,32	1,91	1,16	3,18
Tapis et autres revêtements de sol	0,21	0,16	0,42	0,10	0,02	0,23
Articles de ménage en textiles	0,73	0,52	0,84	0,51	0,35	0,47
Appareils de chauffage et de cuisine, réfrigérateurs, machines à laver	1,45	1,35	1,22	1,25	1,36	1,46
Verrerie et vaisselle, ustensiles de ménage	0,40	0,27	0,45	0,37	0,22	0,40
Gros outillage et matériel	0,16	0,04	0,18	0,17	0,06	0,10
Petit outillage et accessoires divers	0,34	0,17	0,43	0,40	0,29	0,42
Articles de ménage non durables	1,28	1,28	1,07	1,14	1,33	1,05
Services domestiques et autres services pour l'habitation	1,02	0,88	1,62	0,91	0,82	1,96
Médicaments	1,49	2,10	1,00	1,17	2,14	0,88
Autres produits pharmaceutiques	0,04	0,03	0,05	0,49	0,61	0,30
Appareils et matériels thérapeutiques	0,46	0,39	0,41	0,43	1,08	0,54
Services de praticiens médecins, d'infirmiers et autres	2,77	3,45	2,03	2,80	2,76	2,95
Soins des hôpitaux	0,60	0,46	0,47	0,62	0,72	0,55
Automobiles neuves et d'occasion	4,79	1,23	8,51	5,94	2,51	4,67
Motocycles	0,22	0,03	0,20	0,55	0,21	0,47
Pièces détachées et accessoires	0,46	0,25	0,46	0,44	0,18	0,38

... Structure
des dépenses
des ménages

	1995 - 1996			2004		
	Le Royaume	Décile 1	Décile 10	Le Royaume	Décile 1	Décile 10
Essence et lubrifiants	3,46	1,92	3,56	3,55	2,57	3,54
Entretien et réparations	1,75	0,86	1,99	1,74	1,62	1,49
Autres services relatifs aux véhicules personnels	1,34	0,60	1,57	2,78	1,00	4,19
Services de transport	0,93	1,44	0,83	0,79	0,78	0,87
Services postaux	1,10	0,10	0,09	0,11	0,19	0,08
Équipement de téléphone, télécopieurs	0,06	0,02	0,07	0,15	0,12	0,18
Services téléphoniques, télégraphiques et télécopies	1,86	2,54	1,42	3,14	3,45	2,80
Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et image	0,55	0,40	0,56	0,42	0,32	0,27
Équipement photographique et cinématographique	0,10	0,01	0,13	0,18	0,03	0,25
Matériel de traitement de l'information	0,42	0,22	0,49	0,64	0,19	0,60
Autres biens durables pour loisirs	0,10	0,02	0,21	0,23	0,01	0,23
Jeux, jouets et passe-temps	0,70	0,40	0,76	0,74	0,37	0,75
Supports d'enregistrement pour l'image et le son	0,51	0,42	0,47	0,45	0,37	0,37
Horticulture	0,82	0,50	0,82	0,78	0,86	0,82
Animaux domestiques	0,51	0,63	0,40	0,52	0,60	0,45
Réparation des appareils et accessoires pour loisirs et culture	0,26	0,21	0,27	0,33	0,21	0,49
Services récréatifs et culturels	2,93	3,08	2,98	3,30	2,56	3,90
Livres	0,51	0,45	0,60	0,49	0,32	0,48
Journaux et périodiques	0,87	1,07	0,67	0,72	0,88	0,78
Articles de papeterie et matériel de dessin	0,43	0,22	0,52	0,43	0,31	0,51
Voyages touristiques tout compris	3,96	1,70	4,86	3,44	1,08	4,37
Enseignement	0,95	0,45	1,43	0,91	0,07	1,58
Hôtels, cafés et restaurants	5,84	4,81	5,70	5,96	5,29	6,11
Salons de coiffure et esthétique corporelle	1,10	1,12	0,91	1,08	1,15	1,15
Appareils et articles pour soins corporels	1,28	0,78	1,35	1,29	0,95	1,23
Bijoux, horloges et montres	0,33	0,22	0,36	0,24	0,16	0,24
Autres articles personnels	0,25	0,17	0,32	0,27	0,12	0,25
Assurances du logement, y compris les biens immobiliers	0,95	0,76	0,92	1,18	1,14	1,51
Assurances liées à la santé	0,64	0,94	0,63	1,02	1,16	1,21
Assurances liées au transport	2,35	1,32	2,29	1,99	2,68	1,93
Autres assurances	1,60	0,84	2,77	1,15	0,53	2,03
Services bancaires n.d.a.	0,29	0,47	0,38	0,24	0,18	0,20
Autres services n.d.a.	2,05	1,56	2,72	2,41	2,51	2,10

Source : INS (Enquêtes EBM) et calculs des auteurs

Directeur de la publication :

Vincent Bodart

Rédactrice en chef :

Muriel Dejemeppe

Comité de rédaction : Paul Belleflamme,

Vincent Bodart, Raouf Boucekine,

Thierry Bréchet, Muriel Dejemeppe,

Frédéric Docquier, Jean Hindriks,

François Maniquet, Vincent Vandenberghe

Secrétariat & logistique : Anne Davister

Graphiste : Dominos

Regards Économiques a le soutien financier de la Fondation Louvain
et de la Banque Nationale de Belgique.

Regards Économiques

IRES-UCL

Place Montesquieu, 3

B1348 Louvain-la-Neuve

<http://www.uclouvain.be/regardseconomiques>

mail: regards@ires.ucl.ac.be

tél. 010/47 34 26